Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_105-DE

Publié le 19/10/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-105

L'an 2026, le 14 octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 08/10/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de procurations : 2
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BAUCHER Karine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, Mme GAFSI Leïla, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, Mme HARDOUIN Natalina, M. HAROUCH Foued, M. HOVORKA Frank, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
M. FROISSART Yves,
M. WEILL Michel.

Procurations :
M. FROISSART Yves à M. LEGROS Adrien,
M. WEILL Michel à M. CHENEAU Frédéric.

Secrétaire de séance :
Mme GAFSI Leïla.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

CRÉATION D'UNE AP/CP POUR LES ÉTUDES RELATIVES À LA RÉALISATION D'UNE VOIE NOUVELLE DE LIAISON BEAUGENCY-TAVERS

Rapporteur : Juanito GARCIA

Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) sont des outils de programmation budgétaire qui permettent de formaliser des engagements budgétaires pluriannuels, d'une part en actant le budget alloué à un projet, ce qui constitue l'autorisation de programme, et d'autre part en répartissant les dépenses sur les différents exercices de réalisation du projet, ce qui constitue les crédits de paiement.

Cet outil n'impose pas d'inscrire au budget la totalité du coût d'un projet dès la 1ère année alors que les paiements s'étalent sur plusieurs exercices, mais permet néanmoins de poser un cadre budgétaire pour des projets qui engagent financièrement la collectivité sur plusieurs exercices. L'AP/CP peut être modifiée en cours de projet pour revoir le coût de l'autorisation

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20261014-D_2026_105-DE

de programme ou la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. C'est donc un dispositif souple au service d'une programmation pluriannuelle des investissements et d'une transparence des engagements financiers de la collectivité.

La Municipalité a souhaité lancer des études pour analyser la faisabilité d'une voie nouvelle reliant Beaugency et Tavers qui permettrait de réaliser le contournement de la Ville à l'ouest et de décharger l'avenue de Vendôme et l'avenue de Blois d'une part significative de leur trafic.

Le marché a été attribué au bureau d'études INGEROP, spécialiste des aménagements de voirie. Le montant de la tranche ferme de cette étude, qui va des études préliminaires jusqu'à l'élaboration d'un avant-projet, est de 281 742,00 € TTC. Cette somme sera dépensée sur une période de 5 à 7 ans environ. Il faudra y ajouter quelques coûts annexes pour des relevés topographiques ou des études de sols.

Compte-tenu de ce délai, il apparaît pertinent de créer une AP/CP dédiée pour retranscrire comptablement les engagements pris.

Le plan de financement prévisionnel s'élève à 370 000 € TTC.

Les crédits de paiement se répartiraient ainsi :

- 2026 : 150 000 €
- 2028 : 70 000 €
- 2029 : 150 000 €

Il est précisé que le calendrier proposé correspond aux délais minimaux et qu'il devra être ajusté chaque année au vu de l'avancement de la mission.

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 30/09/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la MAJORITÉ (2 VOTES CONTRE : Mme Catherine AUBERTIN et MONTLIVET Nicolas**) de :**

1. **Approuver la création de l'autorisation de programme « Etudes relatives à la création d'une voie nouvelle de liaison Beaugency-Tavers » pour 370 000 € ;**
2. **Fixer les crédits de paiement tels qu'ils figurent dans la présente délibération.**

Signé électroniquement par : Leila GAFSI
Date de signature : 16/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - 4eme adjoint

Signé électroniquement par : Jacques MESAS
Date de signature : 20/10/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire